

# Vos élus CGT au CE du TCR et du CTA communiquent



<a href="mailto:tcrcgtrenault@wanadoo.fr">email : tcrcgtrenault@wanadoo.fr</a>	<b>TCR</b>	<a href="tel:01.76.85.12.52">tél : 01.76.85.12.52</a>
<a href="http://www.infos-cgt-technocentre.com">www.infos-cgt-technocentre.com</a>	<b>CTA</b>	<a href="tel:02.32.77.63.21">tél : 02.32.77.63.21</a>
<h2>BONNE ANNEE 2018</h2>		

Tract n°1 - Jeudi 18 janvier 2018

## Vos élus CGT vous souhaitent une bonne année 2018 !!!

Ce début d'année fait apparaître de nombreuses augmentations du coup de la vie et l'entrée en vigueur des décrets d'application de la loi travail, voulue par Macron et le MEDEF, dans les entreprises soucieuses de réduire leur masse salariale.

Chez Renault, après des années de serrage de ceinture sous prétexte de la crise, nous demandons que le fruit de notre travail soit reconnu au niveau de nos salaires.

**Soyons conscients de cette réalité et faisons en sorte de réclamer notre dû, et de nous opposer aux mauvais coups.**



### Tout augmente sauf les salaires

- 7 % d'augmentation du gaz
- 17% l'électricité
- 12% le carburant
- 36% le fioul domestique
- 13% les frais bancaires
- 130% les PV de stationnement
- 10% le tabac
- 10% le timbre-poste.
- 23% le contrôle technique
- 15% la carte grise
- 3 à 5% les assurances
- 5% les mutuelles
- 15% le forfait hospitalier
- Etc...Etc ...

Tout augmente, les prix, le temps de travail, les charges de travail, le chômage... et les profits des capitalistes.

Ici, chez Renault, la direction se prépare à annoncer encore des profits records.

**La CGT Renault réclame des augmentations générales de salaire (AGS) substantielles pour tous, APR, ETAM, Cadres et Ingénieurs**

### Attaque contre la défense des salariés

Les ordonnances Macron ont acté la disparition des CHSCT et la réduction drastique du nombre d'élus et du temps de délégation.

Avec le nombre d'élus défini par la loi, la CGT se demande comment les élus pourront poursuivre leurs actions sur l'hygiène, la sécurité et les conditions du travail, défendre les salariés au quotidien et gérer les activités sociales du CE.

La CGT revendique que les représentants du personnel disposent des moyens pour leur mission et informer les salariés sur leurs droits.

## Les ordonnances Macron, un outil pour licencier plus facilement

A peine était-il publié au Journal officiel, que la direction de PSA s'est jetée sur le décret d'application concernant les ruptures conventionnelles collectives.

Cette mesure permet au patronat de supprimer des emplois sans aucune raison et dans n'importe quelle entreprise.

### Non aux suppressions d'emplois.

PSA s'apprête à annoncer un bénéfice record pour l'année 2017.

Eh bien, cela ne l'empêche pas de vouloir supprimer 1300 emplois pour faire encore plus de profits en augmentant encore la charge de travail de chaque salarié.

### Le volontariat, on n'y croit pas.

Gouvernement et patronat voudraient nous faire croire que ces ruptures conventionnelles collectives se feraient au volontariat et que les salariés auraient le choix de refuser.

C'est du baratin. Nous savons bien, ici, ce que signifie le volontariat. C'est toujours un « volontariat » forcé. Et c'est vrai dans toutes les entreprises.

Il n'y a aucune raison d'accepter les suppressions d'emplois, ni chez PSA, ni bien sûr chez Renault.

### La CGT revendique :

**L'arrêt des suppressions d'emplois et l'embauche massive en CDI des intérimaires, des prestataires et des chômeurs.**



Ce lundi, la direction a annoncé les résultats commerciaux de 2017. Tout va au mieux, nos directeurs sont satisfaits des + 8,5% de véhicules produits et vendus.

En Allemagne quand tout va mieux, les salarié souhaitent la fin de la modération salariale en réclamant 6% d'augmentation des salaire et en revendiquant la semaine de 28 heures pour certains.

**Il y a 30 ans les dividendes représentaient 10 jours de travail pour les salariés, aujourd'hui ce sont 45 jours. La CGT milite pour une meilleure répartition des gains de productivité par la fin de la modération salariale et la mise en place de la semaine de 32 heures ou forfait de 200 jours pour les ingénieurs et cadres.**